

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ROYAL PURPLE PROPRE ET FLUSH 1000



Section 1. Identification

identificateur de produit GHS : ROYAL PURPLE PROPRE ET FLUSH 1000
Code produit : RF1000
D'autres moyens d'identification Type de produit : Indisponible.
produit : Liquide.

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisations identifiées

Indisponible.	
Utilisations déconseillées	Raison
Indisponible.	

Coordonnées du fournisseur : Royal Purple, Inc.
1 Royal Purple Lane Porter, Texas
77365 USA
Téléphone: 281-354-8600 Téléphone d'urgence: 281-354-8600

numéro de téléphone d'urgence (avec les heures d'ouverture) : 24 h. CHEMTREC 1-800-424-9300 / 1-703-527-3887 internationale

Section 2. Identification des dangers

Statut OSHA / HCS : Ce matériel est considéré dangereux selon la norme OSHA Hazard Communication (29 CFR 1910.1200).

Classification de la substance ou du mélange : IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2B

Pourcentage du mélange constitué de composants (s) des risques inconnus pour le milieu aquatique: 99%

Éléments d'étiquetage SGH

mot signal : Attention

Mentions de danger : Provoque une irritation des yeux.

Conseils de prudence Prévention

: Portez des lunettes ou une protection faciale. Se laver soigneusement les mains après la manipulation.

Réponse : LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si présent et facile à faire. Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Espace de rangement : N'est pas applicable.

Disposition : N'est pas applicable.

Éléments d'étiquetage supplémentaires : Éviter tout contact avec la peau et les vêtements. Laver soigneusement après utilisation.

Risques non classés ailleurs : Un contact prolongé ou répété peut dessécher la peau et provoquer une irritation.

Section 4. Premiers secours

Contact avec la peau

Les symptômes néfastes peuvent inclure les éléments suivants: irritation
sécheresse gerçure

Ingestion

:: Aucune donnée spécifique.

Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires, le cas échéant

Avis aux médecins

: Traiter de façon symptomatique. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si grand
des quantités ont été ingérées ou inhalées.

traitements spécifiques

: Aucun traitement spécifique.

Protection des secouristes

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque personnel ou sans formation adéquate. Cela pourrait
être dangereux pour la personne l'aide à donner la respiration artificielle bouche-à-bouche.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures de lutte contre les incendies

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Utilisez un extincteur approprié pour combattre le feu environnant.

Moyens d'extinction

: Ne pas utiliser le jet d'eau.

: Dans un incendie ou d'une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

chimique spécifiques dus au produit thermique dangereux Dangers Produits de décomposition

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: monoxyde de
carbone de dioxyde de carbone

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne de la proximité de l'incident s'il y a un incendie. Aucune
initiative ne doit être prise qui implique un risque personnel ou sans formation adéquate.

protection spéciale équipement pour les pompiers

: Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire équipement de protection et autonome approprié (ARA) avec
masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer les environs. Garder le personnel inutile et non protégé d'entrer. Ne pas toucher ou marcher sur le produit
déversé. Évitez de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Portez un respirateur adapté
quand la ventilation est inappropriée. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié.

Pour les intervenants d'urgence: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la

Section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir aussi les informations contenues dans « Pour le personnel non urgents
».

non-urgence

Précautions environnementales

:: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque personnel ou sans formation adéquate. Les cours d'eau, les égouts et les égouts.
Informez les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Pour le personnel

petit déversement

: Arrêter la fuite si sans risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Avec de l'eau et Diluez éponger si soluble dans
l'eau. En variante, ou si insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un récipient d'élimination des
déchets approprié. Élimination par un entrepreneur d'élimination des déchets.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- déversement grand** : Arrêter la fuite si sans risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. libération d'approche face au vent de. Empêcher l'entrée dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une usine de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et recueillir les fuites avec un matériau non-combustible, absorbant, par exemple du sable, la terre, la vermiculite, la terre de diatomées et le placer dans un récipient pour élimination selon la réglementation locale (voir section 13). Élimination par un entrepreneur d'élimination des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent poser le même danger que le produit déversé. Remarque: voir la section 1 pour les informations de contact d'urgence et de l'article 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures protectives** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Évitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Évitez de respirer les vapeurs ou le brouillard. Conserver dans le récipient d'origine ou une alternative homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement fermé lorsqu'il ne sert pas. Les contenants vides contiennent des résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le contenant.

- Conseils sur l'hygiène professionnelle** : Manger, boire et fumer devrait être interdit dans les zones où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Enlever les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans des aires de repas. Voir également la section 8 pour obtenir des informations supplémentaires sur les mesures d'hygiène.

- Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** : Stocker conformément à la réglementation locale. Conserver dans le contenant original à l'abri des rayons du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles (voir la section 10) et de la nourriture et des boissons. Garder le contenant hermétiquement fermé jusqu'à utilisation. Les conteneurs qui ont été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Ne pas entreposer dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Paramètres de contrôle

d'exposition professionnelle

Aucun.

- Contrôles techniques appropriés** : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition des travailleurs à l'air contaminants.

- Contrôle de l'exposition environnementale** : Les émissions provenant de la ventilation ou l'équipement de processus de travail doivent être vérifiés pour assurer qu'ils se conforment aux exigences de la législation de protection de l'environnement. Dans certains cas, les laveurs, les filtres des fumées ou des modifications techniques à l'équipement de traitement seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle Limites

- Mesures d'hygiène** : Se laver les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes et à la fin de la période de travail. Des techniques appropriées devraient être utilisées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Veiller à ce que les douches oculaires et des douches de sécurité sont proches de l'emplacement du poste de travail.

- Protection des yeux / du visage** : Lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique que cela est nécessaire pour éviter l'exposition aux projections liquides, aux aérosols, des gaz ou des poussières. En cas de contact est possible, la protection suivante doit être portée, à moins que l'évaluation indique un degré plus élevé de protection: protection contre les éclaboussures de produits chimiques.

Protection de la peau

Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Protection des mains	Résistants aux produits chimiques, des gants imperméables et conformes à une norme approuvée doivent être portés en tout temps lors de la manipulation de produits chimiques si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire. Compte tenu des paramètres spécifiés par le fabricant de gants, vérifier lors de l'utilisation que les gants conservent encore leurs propriétés protectrices. Il convient de noter que le temps de percée pour tout matériau des gants peut être différent pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être estimée avec précision.
Protection du corps	: Équipement de protection individuelle pour le corps doit être choisi en fonction de la tâche à accomplir et les risques encourus, et doit être approuvé par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
Protection de la peau Autres	: Des chaussures adéquates et des mesures de protection de la peau supplémentaires devraient être sélectionnés en fonction de la tâche à exécuter et les risques encourus, et être approuvé par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
Protection respiratoire	:: Utiliser un respirateur, purificateur d'air ou à adduction d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire. sélection du respirateur doit être fondé sur les niveaux d'exposition prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique	: Liquide.
Couleur	Indisponible.
Odeur	:: Indisponible.
Seuil de l'odeur	: disponible.
pH	Indisponible.
Point de fusion	: Indisponible.
Point d'ébullition	: Indisponible.
d'éclair	: Coupe fermée: 243 ° C (469,4 ° F)
Taux d'évaporation	Indisponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Indisponible.
explosifs limites supérieure et inférieure (inflammables)	: Indisponible.
La pression de vapeur	Indisponible.
Densité de vapeur	Indisponible.
Densité relative	::: Indisponible.
Solubilité	Indisponible.
Coefficient de partage: n-octanol / eau	::: Indisponible.
température d'auto-inflammation Point	: Indisponible.
Température de décomposition	: Indisponible.
Viscosité	: Cinématique (40 ° C (104 ° F)): 10 cm ² /s (1000 cSt) Non

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses composants.
Stabilité chimique	: produit est stable.
Possibilité de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	: Aucune donnée spécifique. Le

Section 10. Stabilité et réactivité

matières incompatibles

:
donnée spécifique.

Produits de décomposition dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, les produits de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Aucune

Section 11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit /	Résultat	Espèce	Dose	Exposition
Butène, un homopolymère (produits dérivés de ou / ou le but-1-ène / but-2-ène)	DL50 cutanée	lapin	> 10 250 mg / kg	-
Le 1,2-benzènedicarboxylique acide, des esters d'alkyle di-C9-11-ramifié, en C10-riche	Oral LD50	Rat	> 34 600 mg / kg	-
	DL50 cutanée	lapin	16000 mg / kg	-
	Oral LD50	Rat	> 60 000 mg / kg	-

Irritation / corrosion

Nom du produit /	Résultat	Espèce	But	Exposition	Observation
Le 1,2-benzènedicarboxylique acide, des esters d'alkyle di-C9-11-ramifié, en C10-riche	Yeux - Faiblement irritant	lapin	-	0.1 Milliliters	-

Sensibilisation

Indisponible.

Mutagénicité

Indisponible.

carcinogénicité

Indisponible.

Toxicité pour la reproduction

Indisponible.

tératogénicité

Indisponible.

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique)

Indisponible.

la toxicité des organes cibles (exposition répétée)

Indisponible.

Nom de danger

Aspiration	Résultat
Butène, un homopolymère (produits dérivés de ou / ou le but-1-ène / but2-ène)	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Informations sur les voies d'exposition probables

: Voies d'entrée probables: par voie orale, cutanée, inhalation.

Effets aigus potentiels sur la santé

Lentilles de contact

: Provoque une irritation des yeux.

Inhalation

: Aucun effet significatif ou danger critique.

Contact avec la peau

: Dégraisse la peau. Peut provoquer dessèchement de la peau et l'irritation.

Section 11. Informations toxicologiques

Ingestion : Aucun effet significatif ou danger critique.

Les symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Lentilles de contact : Les symptômes néfastes peuvent inclure les éléments suivants:

irritation
larmolement
rougeur

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent inclure les éléments suivants: irritation
sécheresse gerçure

Ingestion ::: Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats et les effets aussi chroniques d'une exposition à court et à long terme

L'exposition à court terme

: Indisponible.

Effets potentiels différés : Indisponible.

L'exposition à long terme

Effets potentiels immédiats : Indisponible.

Effets potentiels différés : Indisponible.

Effets chroniques potentiels

Indisponible.

Général potentiels immédiats : Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et / ou une dermatite.

carcinogénicité : Aucun effet significatif ou danger critique.

Mutagénicité : Aucun effet significatif ou danger critique.

tératogénicité : Aucun effet significatif ou danger critique.

effets sur le développement : Aucun effet significatif ou danger critique.

Effets sur la fertilité : Aucun effet significatif ou danger critique.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë estime Effets

Indisponible.

Section 12. Informations écologiques

Toxicité

Indisponible.

Persistance et dégradabilité

de l'ingrédient	Demi-vie aquatique	Photolyse	biodégradabilité
Butène, un homopolymère (produits dérivés de ou / ou le but-1-ène / but-2-ène)	-	-	Facilement

Potentiel de bioaccumulation / Nom

Section 12. Informations écologiques

Nom du produit /	LogP _{ow}	BCF	Potentiel
Butène, un homopolymère (produits dérivés de ou / ou le but-1-ène / but-2-ène)	07/06 au 07/08	314-1882	haute
Le 1,2-benzènedicarboxylique acide, des esters d'alkyle di-C9-11-ramifié, en C10-riche	8.8	0,1	faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de partage sol / eau (K_{oc}) : Indisponible.

D'autres effets indésirables : Aucun effet significatif ou danger critique.

Section 13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination : La production de déchets doit être évitée ou réduite autant que possible. L'élimination de ce produit, des solutions et des sous-produits doivent en tout temps se conformer aux exigences de la protection de l'environnement et de la législation de l'élimination des déchets et des exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par une entreprise d'élimination des déchets. Les déchets ne doivent pas être mis au rebut à l'égout non traités à moins entièrement conforme aux exigences de toutes les autorités compétentes. Déchets d'emballage doivent être recyclés. Incinération ou enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage est impossible. Ce matériau et son récipient doivent être éliminés de manière sûre. Il faut prendre soin lors de la manipulation des conteneurs vides non nettoyés ou rincés. Conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

	Classification DOT	Classification TDG	IMDG	IATA
numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.

Précautions particulières pour l'utilisateur : **Transport dans les locaux de l'utilisateur:** toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. Veiller à ce que les personnes transportant le produit de savoir quoi faire en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Indisponible.

Section 15. Informations réglementaires

règlements fédéraux des États-Unis : **TSCA 8 (a) CDR exemption Exempt / partielle:** Non déterminé Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Clean Air Act Section 112 (b) les polluants atmosphériques dangereux (HAP) : Non listé

Clean Air Act Section 602 substances de la classe I : Non listé

Clean Air Act Section 602 substances de la classe II : Non listé

Section 15. Informations réglementaires

chimiques) : Non listé

DEA Liste des produits chimiques (II
_gVirt NP_NNS_NNPS<_ Essential Chemicals) : Non listé

SARA 302/304

Composition / Information sur les composants

Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 304 RQ : N'est pas applicable.

SARA 311/312

Classification : Risque immédiat (aigu)

Composition / Information sur les composants

prénom	%	Risque d'incendie	Relâchement soudain de pression	Réactif	Risque immédiat (aigu)	Différée (chronique) dangereux pour la santé
produits chimiques (précurseurs)						
Butène, un homopolymère (produits dérivés de ou / ou le but-1-ène / but-2-ène)	≥50 - <75	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.
l'acide 1,2-benzènedicarboxylique, des esters d'alkyle ramifiés diC9-11, C10 riche	≥25 - <50	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.

Réglementations d'État

Massachusetts : Aucun des composants sont répertoriés.

New York : Aucun des composants sont répertoriés.

New Jersey : Aucun des composants sont répertoriés.

Pennsylvanie : Aucun des composants sont répertoriés.

Californie prop. 65 DEA Liste I des

ATTENTION: Ce produit contient un produit chimique connu dans l'état de Californie pour causer des malformations congénitales ou d'autres troubles de la reproduction.

nom des composants	Cancer	Reproducteur	Aucun niveau de risque important	niveau de dose maximum acceptable
l'acide 1,2-benzènedicarboxylique, des esters d'alkyle ramifiés diC9-11, C10 riche	Non.	Oui.	Non.	Oui.

Listes internationales

Inventaire national

Australie : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Chine : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

L'Europe • : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Japon : Au moins un composant ne figure pas.

Malaisie : Non déterminé.

Nouvelle-Zélande : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Philippines : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

République de Corée : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Taiwan : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Section 16. Autres informations

Procédure employée pour déterminer la classification

Classification	Justification
Irrit Eye. 2B, H320	Méthode de calcul

Histoire

Date d'édition / Date de
révision Version

:: 1

Des abréviations

: ATE = estimation de toxicité aiguë

FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques IATA = Association

internationale du transport aérien CVI = conteneurs en vrac intermédiaires IMDG = marchandises dangereuses

par le Protocole de 1978. (« MARPOL » = pollution marine) NU = Nations Unies 26/05/2015

Code maritime international LogK_{ow} = coefficient de partage octanol / eau

MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973 telle que modifiée

 Indique l'information qui a changé depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucune de ses filiales, assume toute responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document.

La détermination finale de la convenance de tout matériel est la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent.